

Note interne d'information de visite d'inspection

PACA	06	Subdivision de NICE I	14.11.2007
Inspecteurs	Alain THALMAN		
Etablissement	LAFARGE PLATRES		064. 1195
Commune	Lantosque – lieux dits : « Flame, Saint Georges, Berre, Raou »		A
Activité	Carrière de Lantosque : extraction de gypse et anhydrite		P3

Contexte environnemental / socio-économique

Visite du site en présence de Messieurs : Des MOUTIS (directeur technique de carrière)

Autorisation : **arrêté préfectoral du 10 novembre 2006** pour une durée de 30 ans (renouvellement de l'autorisation de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 1981 (intervention pour cessation partielle d'activité). -

Surface autorisée : 19ha 74a 36 ca contenant une surface d'exploitation de 3 ha 93a 32 ca

Extraction de gypse et anhydrite

Station de traitement de matériaux (primaire) d'une puissance de 90 kw.

Exploitation à sec par tirs de mines et engins mécaniques.

Caractéristiques de la carrière : gradins successifs de 15 m ; banquettes de 15 m mini en cours d'exploitation (ramenées à 8 m minimum avec angle de 70° en fin d'exploitation / remise en état). Carreau à la cote 510 m NGF

Production annuelle maximale autorisée : 70.000 tonnes ou 35.000 m3 (soit 45.000 tonnes en moyenne)

Production 2006 : 50.177 tonnes

Production 2007 : estimation à 43.000 tonnes (dont 36.781 réalisées à fin octobre).

Personnel : (3 personnes)

Directeur technique : Des MOUTIS

Employés : Maurice GIRIBALDI (chef de carrière, foreur mineur, conducteur d'engin)

Jean Marie GIRIBALDI (conducteur d'engin, électro mécanicien).

Entreprises extérieures : CMC industries (chaudronnerie mécanique) ; Jardins Vésubiens (plantations , clôture, arrosage) ; Venturi (découverte, extraction de stériles)

Matériel de carrière disponible : 1 pelle ; 1 camion ; 1 chargeur ; 1 foreuse.

OEP : PREVENCEM

Garanties financières : 149.430 euros

Accidents : zéro en 2006 et 2007 (à ce jour).

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés....)

Pas d'évolutions envisagées à court terme, en effet, le renouvellement a été autorisée en novembre 2006 pour une durée de 30 ans. Signalons néanmoins la vétusté des installations de broyage / concassage Une réflexion pourra être menée par l'exploitant afin d'effectuer dans les années à venir certains remplacements de matériel.

Informations généralesPoints suite à la visite de 2005

- 8 mires de surveillance de la stabilité de la versé Sud ont été mises en place par l'exploitant (mesure des éventuels glissements de terrain).
- Le chargeur de matériaux a été équipé des moyens de lutte incendie
- Les mesures du taux d'empoussiérage ont été effectuées
- Le registre permettant d'effectuer le suivi et élimination des déchets a été mis en place.

Points examinés le 14.11.07 (ordre du jour) : en présence de Alain THALMAN et Philippe SCOURZIC

1. En matière d'environnement :

- présentation générale de l'activité et bilan annuels 2006 et 2007 (prévisionnel);
- le cas échéant, nouveaux projets ou aménagements envisagés ;
- respect des plans de phasage ;
- cessation partielle d'activité (ap du 07.10.1981) ;
- mise en œuvre des mesures prises suite à notre dernière visite d'inspection.

2. Au titre du Règlement général des industries extractives (RGIE) :

- analyse du rapport de l'organisme extérieur de prévention (OEP) ;
- contrôle et mise à jour du document de santé et de sécurité (D.S.S.) ;
- le cas échéant, point sur les accidents et incidents ;
- empoussiérage.

Remarque : Les autres thèmes qui avaient été retenus n'ont pas pu être examinés par manque de temps.

Principales observations :

- Déclaration de travaux parvenue à la DRIRE le 15.11.2006 – cependant la préfecture n'a pas procédé à la publication pertinente aux frais de l'exploitant (incidence sur délai de recours).
- Cessation partielle d'activité (ap initial du 7.10.81) : L'exploitant doit mettre à jour le dossier de demande de cessation conformément à la situation existante relevée le 14.11.2007. Cette mise à jour doit intégrer le réseau d'évacuation des eaux pluviales modifié (constitué par 4 petits bassins de décantation avant rejet dans le milieu naturel : tawleg vers la Vésubie). Les plans annexés seront également actualisés. Le dossier doit être finalisé avant le 31.12.2007 et doit ensuite être déposé en 3 exemplaires en Préfecture directement. L'exploitant doit rappeler en conclusion les motifs qui ont conduit aux modifications des aménagements finaux avant cessation.
- Vérification rapide du rapport de l'OEP (établi par PREVECEM le 14.06.2007 / Nathalie Ramousse): la traçabilité des actions entreprises suite aux remarques formulées par l'OEP est effectuée par le directeur technique des travaux ; néanmoins celle-ci est à améliorer (date, signataire, intervenant,...). Prochaine visite le 6.12.2007 : sensibilisation sur travail en hauteur, concasseur, etc... (2 visites par an).
- Lutte incendie : contrôle des installations le 5.02.2007. Registre bien tenu. Mise à jour des équipements manquants effectuée.
- Empoussiérage : RAS, le taux de quartz est inférieur à 1% (rapport effectué par ITGA- PRYSM organisme agréé, le 18.10.2007).
- le DSS élaboré début 2001 n'a pas été actualisé depuis : il reste très général et non conforme à ce qui est demandé en matière de risques pour la santé et la sécurité – non adapté au site de Lantosque / il est à revoir.

Impressions de l'Inspecteur

Le directeur technique est à l'écoute et réagit positivement aux observations émises par l'inspection. La carrière semble propre et bien tenue. La cessation partielle d'activité a été la priorité de cette visite ; une visite approfondie RGIE sera effectuée lors d'une prochaine visite en 2008.

Points à vérifier ou à contrôler prochainement :

- Confirmer si M DES MOUTIS peut assurer la direction technique des travaux compte tenu de son éloignement par rapport au site et du nombre de visites effectuées par mois (1 ou 2 à priori).
- Mise en place de l'affichage à l'entrée du site
- vérification de l'existence d'un plan de circulation et d'une signalétique adaptée, en particulier sur les zones présentant un danger. (la définition des zones à risques doit apparaître clairement sur le DSS à améliorer).
- DSS : contrôler station de traitement du primaire.
- Tirs de mines (non contrôlé lors de la visite 2007 par manque de temps).
- Véhicules sur pistes.

Les réaménagements sont effectués au fil de l'eau ; Lafarge Plâtres envisage de renoncer à certaines zones de la carrière qui semblent difficilement exploitables (zone du bassin eaux pluviales par exemple).
Pas de modifications importantes signalées.

Suivi des écarts des présentes visites d'inspection : voir courrier réponse exploitant (engagements)

N° fiche	Commentaires (soldée? évolution)
1	Améliorer la matérialisation du bornage de manière à les rendre immédiatement identifiables (article 4.2 de l'AP du 10.11.2006)
2	Le réseau de dérivation des eaux de ruissellement est différent de celui qui a été autorisé en zone sud (article 4.3 de l'AP du 10.11.2006)
3	Améliorer le dispositif clôture en zone sud – revoir la fermeture du portillon et rajouter un panneau interdisant l'accès au site de la carrière (article 4.4 de l'AP du 10.11.2006)
4	Le plan de masse figurant en annexe 1 – article 2 n'a pas été actualisé au regard des modifications intervenues (article 5.9 de l'AP du 10.11.2006)
5	Actualisation du Document sécurité santé, conformément aux exigences de l'article 4 – règles générales du RGIE